



## Infos.....

### RESULTATS ENTREPRISE

Tous les chiffres sont au vert !

Les ventes nettes s'établissent à 17 891 Millions d'euros, en progression de 20,8 % à taux de change courant par rapport à 2009.

Les volumes vendus sont en hausse de 13,4 %.

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 1 695 Millions d'euros, soit 9,5 % des ventes nettes avant éléments non récurrents, soit une amélioration de 833 Millions d'euros du résultat opérationnel, ou de 3,7 points de marge opérationnelle.

Un cash-flow libre trésorerie positif à 426 Millions d'euros en dépit du fort rebond, de l'activité et de la hausse du coût des matières premières.

Un bénéfice de 1 049 Millions d'euros pour 2010 contre 104 Millions d'euros en 2009.

### RESULTAT POUR LES SALARIES

Il serait bien pour eux que les augmentations soient elles aussi multipliées par dix. Mais on est loin de cela ! Il va falloir se contenter de 1,4 % d'augmentation générale pour les agents au mois de juin. Cela ne comble même pas la hausse du pouvoir d'achat de 1,8 % pour 2010.

Et en moyenne pour les Collaborateurs, ce sera une augmentation individuelle de 3,4 % et de 4,4 % pour les Cadres au mois de mai.

On est loin de l'augmentation des dividendes pour les actionnaires qui est de 78 % par action détenue. On passe de 1 euro en 2009 à 1,78 en 2010.

On voit que Michelin est intéressé par une politique de bas salaire, car avec l'exonération de charges sur les cotisations sociales à hauteur de 1,6 du SMIC..., cela concerne 5 000 salariés à Clermont-Ferrand sur 11 400 pour une somme de 5 Millions d'euros. Cela représente tous les agents et employés et 200 techniciens ou cadres, c'est en progression chaque année. Malgré les accords sur les salaires signés régulièrement par certains syndicats, tous les salaires régressent et toutes les catégories sont touchées. Sur les 111 000 salariés du Groupe, chacun a contribué aux bénéfices à hauteur de 9 441 €.

A la vue de ces très bons résultats pour 2010 et ceux des années futures, comme le prévoit M. Senard, **il va falloir se mobiliser et faire aboutir notre revendication de + 350 € par mois.**

**D'ores et déjà, des délégations ont eu lieu à Cataroux, à la Combaude.**

Dans les prochains jours, la CGT va rencontrer les autres organisations syndicales pour proposer plusieurs actions sur les salaires.

## INTERESSEMENT CLERMONT-FERRAND

Suite aux réunions sur l'Intéressement Manufacture, la direction a ouvert des négociations avec les organisations syndicales sur une mise en place d'un intéressement Clermont-Ferrand, comme les autres années et avec une obligation de critères mesurables, vérifiables, auditable (selon la loi) :

- Accident du travail : 1,3 %
- Taux de sécurité : 0,5 %
- Critère composite orienté par type d'activité : 1,2 %, secteur RDI, secteur industriel, commerce, siège,

Ce qui fait 3 % pour Clermont.

Lors de la deuxième réunion qui s'est tenue le 10 février dernier, la CGT a remis à la direction les pétitions signées par de nombreux salariés, tous collègues confondus, demandant le retrait du critère Accident de travail dans le calcul de l'intéressement qui pénalise encore plus les salariés.

### Pour les critères composite :

- NDI : délais de sortie des jalons (projet) dans les délais.
- Industriel : perte de matière dans quatre secteurs : CPSF - GRV - C2 - PLE.
- Commerce : part de marchés France des pneus Michelin.
- Siège : réduction des photocopies couleurs recto/verso.

Une fois de plus, qui va maîtriser ces chiffres à part la direction ? Par exemple, pour le commerce, elle a fait le bilan des trois dernières années, on n'obtient pas le maximum.

Pour la réduction des photocopies, d'un côté on nous dit qu'il faut moins en faire et lors de la réunion de mise en place des CHSCT, à notre demande que chaque membre ait une adresse mail, la direction répond non. Il faudrait "accorder les violons", surtout que ces sujets ont été présentés par la même personne.

Concernant la répartition, nous avons demandé que cela se fasse de façon uniforme pour tous les salariés, là encore, la direction a dit non.

Il reste une dernière réunion, si les critères restent dans l'état actuel, on ne voit pas comment les O.S. pourraient s'engager à signer cet accord, car d'entrée de jeu, à Clermont-Ferrand, on ne percevra pas les 3 % prévus de l'intéressement.

**Vu les résultats obtenus pour 2010, nous n'avons pas besoin de critères pour satisfaire la revendication de plus 350 € par mois pour tout le monde.**

## PARTICIPATION

Après deux réunions de discussions, la direction va mettre en place une Participation dérogatoire.

Une des clauses qui change par rapport à la participation légale est que le salarié peut demander le versement de tout ou partie des sommes correspondantes, alors qu'auparavant, ces sommes étaient bloquées. Il est aussi prévu, suite à la loi de réforme des retraites, que le salarié peut aussi verser tout ou partie de sa participation sur un plan d'épargne entreprise ou sur le PERCO.

Sur toutes les modalités, la direction en informera les salariés.

Dans le cadre de ces réunions de négociation, la CGT et d'autres organisations syndicales ont demandé qu'il y ait une répartition uniforme (même somme pour tous). La direction a choisi la répartition proportionnelle aux salaires. Ce sont donc ceux qui gagnent le plus qui seront avantagés.

La CGT Michelin va consulter ses instances, mais, à priori, elle sera signataire de cet accord.

**Quoiqu'il en soit, la CGT est toujours et sera toujours demandeuse de véritables augmentations de salaires !**